

CONCOURS PHOTO 2019

Salle Balène à Figeac

Du samedi 9 mars au vendredi 15 mars 2019.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Thème.

Les Oiseaux : Richesse pour notre terre

Article 2 – Esprit.

Ce prix est destiné à promouvoir de nouveaux talents parmi les photographes. Il permettra de les faire connaître et contribuera ainsi au rayonnement de cette discipline.

Article 3 – Conditions de participation.

Le Concours est ouvert à tous les artistes amateurs résidant en France, sans conditions d'âge. Les Lions ne sont pas admis à y participer.

Article 4 – Présentation des œuvres.

Technique : Noir et blanc ou couleur.

Format : Sur support rigide (type carton plume épaisseur 10mm.) taille de la photo 30X45 ou 45X60 ou 50X75. Sans encadrement et avec dispositif d'accrochage au dos.

Nombre : 3 œuvres maximum par candidat.

La présentation des œuvres sera anonyme

Article 5 – Inscription et Dépôt des œuvres.

Le candidat devra remettre ses photos et ses fiches d'inscription (une fiche d'inscription par photo) dûment remplies et complétées :

4, rue d'Aujou 46100 Figeac, 1^o étage (ascenseur). Si problème, s'adresser : **Agence Fitour** à côté.

Dates et horaires des dépôts :

Le samedi 2 mars de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

Le dimanche 3 mars de 10h00 à 12h30.

Le lundi mars 4 mars de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

En cas de problème particulier appeler :

05-65-34-13-57 ou 06-86-79-14-15 ou 06-19-56-35-56 ou 06-89-09-45-05

Frais de participation forfaitaire par photographe: 10 € (5€ pour les <18 ans)

Des fiches d'inscription sont disponibles à Figeac chez Optic 2000 rue Gambetta, chez ALLIANZ, rue d'Aujou, chez FITOUR, rue d'Aujou, chez tous les photographes de la ville à partir du 15 janvier 2019 ou dès à présent sur simple demande à d.espinassou@orange.fr . Tel. 06-89-09-45-05

Article 6 – Jury

Le Jury sera composé d'un ou plusieurs photographes professionnels, d'une ou plusieurs personnes qualifiées et d'un ou plusieurs membres du Lions Club de Figeac. Les membres de la commission photo ne peuvent pas faire partie du Jury. En cas d'égalité, le plus jeune participant sera désigné lauréat.

Les décisions du Jury seront sans appel.

Article 7 – Attribution des Prix

Seules les œuvres respectant le règlement pourront participer au Concours.

Seront jugées : L'adéquation au thème, les qualités artistiques, la créativité, les qualités techniques.

Article 8 – Les Prix :

Le 1° prix du Jury : 150 €.

Le 2° prix du Jury : 100 €.

Le 3° prix du Jury : 75 €.

Un prix jeune talent sera attribué au 1° candidat jeune (<18 ans).

Le prix du public : 100 €.

Article 9 – Droit d'auteur

Chaque participant, autorise le Lions Club de Figeac à utiliser gratuitement son œuvre, primée ou non, à des fins de promotion de ses actions. **Il déclare sur l'honneur être l'auteur de la photo et que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer.**

Le fait de participer à ce concours, implique l'acceptation du présent règlement.

L'ensemble des photos du concours sera visible

Salle Balène à Figeac

Samedi 9 mars de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00

Du Dimanche 10 Mars au Vendredi 15 Mars 2019

de 15h30 à 19h00.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 9 mars à 12h00 salle Balène.

La remise des prix aura lieu le vendredi 15 mars à 19h00 salle Balène

Le Lions Club de Figeac.